



# **Vers une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue pour faire du Québec une société apprenante**

**Recommandations de l'Institut de coopération  
pour l'éducation des adultes**

**Mai 2025**



**ICÉA**

Ce document évolutif a été soumis à une consultation de l'ICÉA du 4 novembre 2024 au 31 janvier 2025.

La première version de ce document a été adoptée par le conseil d'administration de l'ICÉA le 24 septembre 2024. La présente version a été adoptée par le conseil d'administration de l'ICÉA le 6 mai 2025.

Illustrations : Mylène Choquette



5000 d'Iberville, bureau 304, Montréal (Québec) H2H 2S6

[www.icea.qc.ca](http://www.icea.qc.ca) | 514 948-2044



Attribution — utilisation non commerciale — Partage dans les mêmes conditions 4.0 international CC BY-NC-SA 4.0

# Table des matières

Présentation de l'ICÉA.....	4
Résumé.....	5
Préambule.....	6
Des changements sociétaux majeurs .....	6
Mieux coordonner l'action gouvernementale en éducation des adultes.....	7
L'objectif de l'ICÉA avec ce projet de recommandations.....	8
Section 1 : Les assises et les fondements d'une nouvelle Politique .....	9
Une politique qui favorise le droit des adultes à l'éducation .....	10
Une politique qui s'appuie sur de grands principes .....	11
Une politique centrée sur des personnes dont il faut se soucier prioritairement .....	12
Une politique qui répond aux grands défis d'apprentissage des adultes .....	13
Une politique sollicitant tous les lieux et les milieux d'apprentissage.....	14
Une politique qui s'attaque à des défis d'importance en éducation des adultes .....	15
Section 2 : Cinq dispositifs à portée intersectorielle concrétisant une société apprenante .....	17
Repenser la gouvernance de l'éducation des adultes.....	18
Valoriser l'apport du palier municipal en éducation des adultes .....	19
Reconnaître tous les apprentissages.....	21
Soutenir l'accès et la persévérance.....	23
Renforcer le statut de bien public et de bien commun de l'éducation des adultes .....	24
Réunir les conditions pour la mise en œuvre de la future Politique .....	26
Conclusion : Vers une société apprenante .....	28
Liste des recommandations .....	29
Références .....	31
Pour aller plus loin : publications récentes de l'ICÉA sur la Politique.....	34

## Présentation de l'ICÉA

Fondé en 1946, l'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) a pour but la promotion et l'exercice du droit des adultes à l'éducation et à l'apprentissage tout au long de la vie, ainsi que l'adoption et le développement d'un modèle démocratique de formation continue. L'Institut regroupe plus de 50 membres corporatifs et individuels. Les organismes membres sont des groupes nationaux, régionaux ou locaux et sont issus des milieux formels, non formels et informels de l'éducation des adultes et de la formation continue. On retrouve des organismes et établissements du secteur scolaire et académique, du monde du travail, du milieu communautaire et associatif.

Depuis près de 80 ans, l'ICÉA travaille en collaboration avec une grande diversité de partenaires, dont le ministère de l'Éducation, qui soutient la mission de l'ICÉA. Grâce à ses nombreux partenariats, l'ICÉA a développé une vision globale de l'écosystème de l'éducation des adultes. L'Institut est un acteur incontournable pour faire connaître le monde de l'éducation des adultes, documenter ses transformations, faciliter la compréhension des défis rencontrés par les personnes apprenantes adultes dans leurs parcours d'apprentissage et expérimenter des solutions. Pour ce faire, nous réalisons des recherches, nous travaillons avec les différents milieux et favorisons la concertation, nous organisons des activités de réflexion et nous produisons une variété de documents (textes d'analyse, mémoires, rapports de recherche, etc.) et d'outils accessibles gratuitement.

# Résumé

Ce texte présente les recommandations de l'ICÉA en vue de l'élaboration d'une nouvelle politique d'éducation des adultes et de formation continue par le gouvernement du Québec. L'objectif de ces recommandations est **de transformer le Québec en une « société apprenante », où l'apprentissage tout au long et au large de la vie – considéré comme un bien commun – est au cœur de l'épanouissement et du développement individuel et collectif.**

Les recommandations s'articulent autour de plusieurs axes clés : l'actualisation du droit à l'éducation, l'adoption d'une approche intersectorielle rassemblant différents ministères et secteurs pour répondre aux défis contemporains (sociaux, technologiques, environnementaux, démographiques), l'accessibilité et l'équité dans l'éducation pour tous les adultes, et l'inclusion des populations marginalisées ou en situation de vulnérabilité.

Ce projet de recommandations souligne l'importance d'une vision globale et d'une gouvernance concertée, du développement des villes apprenantes et des territoires apprenants, du rôle du secteur public et de l'importance des mesures de conciliation études-travail-vie personnelle. La reconnaissance des acquis non formels et informels est également un point central, avec l'introduction de dispositifs de reconnaissance des compétences tels que les microtitres. Enfin, la future politique doit inclure un financement suffisant et prévoir un suivi rigoureux pour assurer sa mise en œuvre et son succès. L'ensemble des recommandations vise à promouvoir l'accès à l'éducation des adultes et à préparer le Québec aux défis actuels et futurs.

## Notre argumentaire se développe comme suit :

- Les assises et fondements d'une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue
  - Le droit à l'éducation ([recommandation 1](#))
  - Les grands principes sur lesquels une future politique doit s'appuyer ([recommandation 2](#))
  - Les personnes dont il faut se soucier prioritairement ([recommandation 3](#))
  - Les besoins et les grands défis d'apprentissage ([recommandation 4](#))
  - Les lieux, les milieux et les approches à valoriser ([recommandation 5](#))
  - Les grands enjeux et défis en éducation des adultes ([recommandation 6](#))
- Les dispositifs à portée intersectorielle ([recommandations 7 à 11](#))
- Les éléments essentiels à la mise en œuvre de la politique ([recommandation 12](#))

# Préambule

## Des changements sociétaux majeurs

Vingt-trois ans se sont écoulés depuis l'adoption, en mai 2002, de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue (Gouvernement du Québec, 2002). Depuis, le Québec – à l'instar d'autres sociétés – a connu d'importants bouleversements. Aujourd'hui, il est confronté à des défis majeurs sur les plans environnemental, social, technologique et démographique. Il importe de mentionner également les transformations du marché du travail liées notamment à la numérisation des entreprises, à l'automatisation, à l'arrivée de l'intelligence artificielle, à l'émergence de nouveaux secteurs d'activité ou encore aux pénuries de main-d'œuvre dans certains secteurs.

De même, le rôle et l'importance de l'éducation des adultes dans la société sont en transformation. En effet, l'éducation des adultes apparaît plus que jamais nécessaire alors que nous faisons face à différentes crises, notamment sociales et écologiques, qui, pour être surmontées, impliquent de la part des individus de développer de nouvelles compétences dans divers aspects de la vie quotidienne (environnement, finances personnelles, santé, citoyenneté numérique, etc.). L'éducation des adultes contribue également à améliorer les conditions de vie des personnes peu alphabétisées ou peu scolarisées en élargissant leurs capacités d'action et possibilités, en accroissant leur participation à la société et au marché du travail, et en rehaussant leur niveau de scolarité. Elle renforce l'autonomie et la pouvoir d'agir des personnes et des collectivités en leur permettant de développer et d'approfondir, tout au long de la vie, leurs connaissances, leurs compétences, leur analyse critique des enjeux et leur capacité à s'adapter à toute situation. L'éducation des adultes est ainsi un formidable moteur d'émancipation et de transformation sociale.

Par ailleurs, le domaine de l'éducation des adultes a lui-même beaucoup évolué. Nous assistons à une multiplication des lieux et des modalités d'apprentissage, à l'essor de la formation en ligne et des plateformes numériques, notamment celles développées par le secteur privé des technologies éducatives (*edtechs*), en pleine expansion. Parallèlement, l'offre de formations courtes et de microcertifications a considérablement augmenté. En outre, la complexité accrue de l'écosystème éducatif s'accompagne d'une diversification des approches pédagogiques et les parcours d'apprentissage deviennent de plus en plus personnalisés et flexibles pour répondre aux besoins variés des individus.

On note également des changements dans les relations entre les secteurs, c'est-à-dire entre les différentes composantes du milieu de l'éducation des adultes. Des activités et travaux récents de l'ICÉA<sup>1</sup> ont mis en évidence le souhait de « faire ensemble » de ces différentes

---

<sup>1</sup> Mentionnons notamment le forum organisé en 2023, *Construire l'avenir : l'éducation des adultes au service du bien public et du bien commun*, ainsi que les chantiers en éducation des adultes lancés en 2024.

composantes, mais aussi la volonté de mieux se connaître, de créer des ponts et des passerelles pour favoriser la collaboration et la concertation.

Par ailleurs, les conditions de vie des adultes sont affectées par ces changements sociaux, technologiques, démographiques et environnementaux, mais également par l'accroissement des inégalités sociales. On constate ainsi de nombreuses barrières à leur participation à des activités de formation ou d'apprentissage, devenues pourtant cruciales dans une société où les connaissances et les compétences sont au cœur du développement individuel et collectif (COCDMO, 2023). Si la mise à jour continue de ces acquis est une nécessité pour tous les individus, il importe de s'attaquer aux obstacles à l'apprentissage auxquels sont confrontés certains groupes de la population à risque de marginalisation ou vivant déjà des situations d'exclusion, y compris l'exclusion engendrée par le passage au numérique. Cela rappelle que le droit à l'éducation pour tous les adultes demeure un défi majeur à relever.

## Mieux coordonner l'action gouvernementale en éducation des adultes

Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux interviennent en éducation des adultes. Cette dernière relève de multiples politiques et documents gouvernementaux. Mentionnons la [Politique de la réussite éducative](#), adoptée en 2017, ou encore la [Stratégie nationale sur la main-d'œuvre 2018-2023](#). Certains documents gouvernementaux comme le [Plan d'action pour la réussite en enseignement supérieur 2021-2026](#) ou encore le [Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027](#) ciblent des secteurs en particulier. D'autres, comme le [Plan d'action numérique en éducation et en enseignement supérieur](#) (2018), portent sur des questions qui interpellent et intéressent l'ensemble des secteurs de l'éducation des adultes, mais s'adressent seulement à certains d'entre eux. D'autres reconnaissent l'importance de développer la littératie des adultes dans un domaine en particulier. C'est le cas de la [Politique gouvernementale de prévention en santé](#) (2016) qui cible la littératie en santé.

Toutefois, il n'y a pas de véritable coordination de cette action gouvernementale. Alors que les adultes ont besoin de développer des compétences utiles à la vie et au travail dans une foule de domaines (santé, finances personnelles, numérique, intelligence artificielle, développement durable, etc.), il importe d'adopter une approche gouvernementale favorisant la collaboration entre l'ensemble des ministères impliqués.



## L'objectif de l'ICÉA avec ce projet de recommandations

En prévision de la consultation que le gouvernement organisera au mois de juin 2025 sur une nouvelle politique d'éducation des adultes et de formation continue, l'ICÉA présente ses recommandations<sup>2</sup>. Celles-ci, rassemblées dans un avant-projet de recommandations, ont été discutées avec les parties prenantes dans le cadre d'une consultation qui s'est tenue officiellement du 4 novembre 2024 au 31 janvier 2025. Nous avons accepté quelques réponses après la date de fin. Cette consultation nous a permis d'échanger avec des personnes et des organisations issues du secteur formel (FGA, FP, cégeps et universités), du milieu syndical, communautaire et associatif, des institutions culturelles comme les milieux documentaires et les bibliothèques, etc., et de recueillir des commentaires sur les propositions de recommandations.

Il ressort de notre consultation qu'il y a une adhésion à la vision large et structurante de l'éducation des adultes telle que présentée dans notre document, ainsi qu'à nos recommandations qui incarnent cette vision. Les commentaires reçus nous ont permis d'ajouter une recommandation sur le droit à l'éducation, de donner des précisions et de bonifier certaines recommandations, d'uniformiser le vocabulaire utilisé et d'intégrer quelques définitions. Le présent document est une version améliorée de cet avant-projet qui tient compte à la fois des échanges et des commentaires recueillis dans le cadre de notre consultation.

Tandis que les organisations représentant les diverses composantes de l'éducation des adultes formuleront des priorités ancrées dans leurs réalités spécifiques, l'ICÉA propose des recommandations à portée intersectorielle qui concernent l'ensemble de l'écosystème de l'éducation des adultes. Ces recommandations visent à bonifier et à renforcer l'impact systémique de l'éducation des adultes dans plusieurs secteurs afin de mieux répondre aux importants défis d'apprentissage contemporains auxquels sont confrontés les adultes et de faire face aux grandes transformations qui affectent notre société.

Il importe de faire du Québec une société apprenante, une société où l'apprentissage tout au long et au large de la vie est un bien commun à renforcer et à préserver. Nous reprenons la notion de société apprenante de l'UNESCO, définie comme « une communauté qui crée une culture d'apprentissage en développant une coopération efficace entre tous ses acteurs et qui soutient et motive les individus et les organisations à apprendre » (CEDEFOP, 2004). Les propositions contenues dans ce document s'inscrivent dans cette démarche afin de contribuer à la réalisation de ce projet collectif qui justifie l'adoption d'une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue en phase avec les défis actuels et futurs de notre société.

---

<sup>2</sup> Nous proposons 12 recommandations dans ce document. Leur numérotation vise à faciliter la lecture et la discussion et n'indique pas un ordre de priorité.

# Section 1 : Les assises et les fondements d'une nouvelle Politique

Une politique d'éducation des adultes et de formation continue en phase avec les enjeux et les défis de notre époque repose sur des assises et des fondements parmi lesquels on compte l'actualisation du droit à l'éducation dans une société misant fortement sur les connaissances et les compétences.

Elle doit aussi reposer sur de grands principes. Parmi eux, mentionnons une approche intersectorielle et interministérielle centrée sur l'apprentissage tout au long et au large de la vie. Dans cette perspective, l'apprentissage est un processus qui se déroule à tous les âges (tout au long de la vie) et qui embrasse toutes les dimensions de la vie (tout au large de la vie)<sup>3</sup>.

Cette politique doit aussi s'appuyer sur une vision du bien public et du bien commun (UNESCO, 2015). Une politique favorisant le bien public préconise l'intérêt général. Affirmer que l'éducation des adultes est un bien public implique qu'elle bénéficie à la société dans son ensemble et que l'État et les pouvoirs publics jouent un rôle de premier plan. L'éducation des adultes considérée comme un bien public demande que les personnes apprenantes soient au centre de la réflexion, qu'elles soient impliquées dans les processus de décision les concernant et dans la construction des politiques publiques. La notion de bien commun renvoie elle aussi à l'idée d'intérêt général. « Un bien est commun lorsque, en raison de l'intérêt général, il appartient [à toutes] et à tous » (Proulx, 2004). Il est donc moins susceptible de disparaître et moins vulnérable aux changements et aux décisions politiques. C'est un bien qui est laissé en héritage aux générations suivantes. Le partage des responsabilités est nécessaire pour assurer son accès et sa pérennité.

Le renforcement du statut de bien public et de bien commun de l'éducation des adultes favorise l'accès à l'éducation pour toutes et tous, et répond aux besoins diversifiés des apprenantes et des apprenants adultes. Il ne suffit pas juste de se soucier des adultes et de leurs besoins, il faut également favoriser leur autodétermination, leur autonomie et leur capacité et pouvoir d'agir.

Les principes d'accessibilité, d'équité et de développement durable sous-tendent l'ensemble des recommandations, visant à garantir des possibilités équitables d'apprentissage et à contribuer à un avenir plus juste qui favorisera la résilience de la société québécoise.

---

<sup>3</sup> Nous nous inspirons ici de la vision du Conseil supérieur de l'éducation. Voir : Conseil supérieur de l'éducation (2016). L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative tout au long et au large de la vie, Québec, Le Conseil, 227 p. <https://www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/50-0492-AV-leducation-populaire.pdf>

## Une politique qui favorise le droit des adultes à l'éducation

### RECOMMANDATION 1

Nous recommandons au gouvernement qu'une politique **actualise le droit à l'éducation pour tous les adultes.**

Pour faire du Québec une société apprenante, il faut assurer le droit à l'éducation pour tous les adultes. Le droit à l'éducation est reconnu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En ratifiant, il y a près de 50 ans, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), le Québec a reconnu lui aussi ce droit.

Depuis lors, la Charte des droits et libertés de la personne du Québec, adoptée en 1975, a inscrit le droit à l'instruction publique gratuite (art. 40) et le droit à l'enseignement privé (art. 42). Ces droits sont principalement définis à l'égard des enfants et des jeunes, car la Charte ne comporte pas d'article sur le droit à l'éducation.

Dans son bilan des 25 ans de la Charte des droits et libertés de la personne (2003)<sup>4</sup>, la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) recommandait d'intégrer le droit à l'éducation, qui a une portée plus large que le droit à l'instruction publique gratuite, afin que le gouvernement québécois respecte ses obligations envers les droits économiques, sociaux et culturels.

En effet, le droit à l'éducation doit s'appliquer aux jeunes qui ont une obligation de fréquentation scolaire, mais également aux personnes qui ont dépassé l'âge de la scolarité obligatoire. Il concerne donc tous les adultes. De plus, le droit à l'éducation va bien au-delà de la formation de base (art. 13 du PIDESC). Les obligations de l'État en matière d'éducation ne doivent pas se limiter à l'acquisition d'un diplôme de niveau secondaire (DES).

Plus récemment, l'UNESCO recommande de renforcer le droit à l'éducation, entre autres dans le cadre de l'initiative sur les dimensions évolutives du droit à l'éducation, afin qu'il « englobe tous les âges, sans limites de temps ni de lieu » (UNESCO, 2023).

L'adoption d'une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue est une occasion pour le Québec d'actualiser et de renforcer le droit à l'éducation, et ainsi de favoriser l'accès aux occasions d'apprentissage et aux services d'éducation et de formation correspondant aux besoins réels des adultes.

---

<sup>4</sup> Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (2003). Après 25 ans la Charte québécoise des droits et libertés. Volume 1 Bilan et recommandations.

[https://www.cdpdjcc.mywhc.ca/storage/app/media/publications/bilan\\_charte.pdf](https://www.cdpdjcc.mywhc.ca/storage/app/media/publications/bilan_charte.pdf)

## Une politique qui s'appuie sur de grands principes

### RECOMMANDATION 2

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une politique reposant sur **six grands principes** : approche intersectorielle et interministérielle, apprentissage tout au long et au large de la vie, vision du bien public et du bien commun, accessibilité et équité, autodétermination et autonomie, et vivre-ensemble et développement durable.

**Approche intersectorielle et interministérielle.** Promouvoir une collaboration entre plusieurs secteurs et ministères pour répondre aux enjeux complexes de l'éducation des adultes.

**Apprentissage tout au long et au large de la vie.** Encourager et soutenir l'accès continu à des occasions d'apprendre, d'acquérir des compétences et de les mettre à jour dans un monde en constante évolution.

**Vision du bien public et du bien commun.** Positionner l'éducation des adultes comme un levier de développement collectif, renforçant la solidarité, la justice sociale, la participation citoyenne et la démocratie.

**Accessibilité et équité.** Garantir que toutes les personnes, indépendamment de leur statut socio-économique, de leur origine, de leur sexe, de leur identité de genre, de leur handicap, de leur statut migratoire, etc., peuvent apprendre et se former tout au long de leur vie.

**Autodétermination et autonomie.** Mettre les besoins des personnes apprenantes adultes au centre des politiques en créant des environnements favorisant le développement de leur capacité d'agir et de prendre des décisions, et permettant leur épanouissement, leur intégration et leur participation à la société.

**Vivre-ensemble et développement durable.** Intégrer les principes du vivre-ensemble et du développement durable, afin de bâtir une société résiliente face aux défis sociaux et environnementaux (changements climatiques, perte de biodiversité, etc.), et d'assurer la transition écologique.

## Une politique centrée sur des personnes dont il faut se soucier prioritairement

### RECOMMANDATION 3

Nous recommandons au gouvernement de développer une politique qui **priorise les populations en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion, et qui tient compte de leurs réalités et de leurs besoins éducatifs spécifiques.**

Il est crucial de prêter attention aux populations en situation de vulnérabilité, à risque d'exclusion ou vivant des inégalités éducatives ou sociales. Parmi ces populations, mentionnons les Premiers Peuples et les mères monoparentales sans diplôme d'études secondaires (DES). On peut citer également les personnes peu alphabétisées, les personnes exclues du virage numérique, les personnes immigrantes, les personnes en situation de handicap ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage, les personnes en situation de pauvreté ou incarcérées, les populations nordiques et rurales, les jeunes adultes ni en emploi, ni aux études, ni en formation (NEEF), dont ceux encadrés par la DPJ, etc.

Le cinquième *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* a montré qu'à l'échelle mondiale, les personnes qui ont le plus besoin de l'éducation des adultes en sont souvent privées (UIL, 2022). La société ne peut que bénéficier de l'apport de toutes les personnes qui la composent, sans compter les avantages que cela comporte pour les personnes elles-mêmes.



Les manières d'apprendre et les besoins diffèrent selon les individus. La formation à distance, numérique ou non, peut être préférée par certaines populations alors que pour d'autres, elle constitue un obstacle. Une future politique d'éducation des adultes et de formation continue doit être pensée en fonction de la diversité des modes d'apprentissage, des besoins éducatifs spécifiques de ces populations de même qu'en fonction de leurs réalités géographiques (régionales, rurales, urbaines et nordiques), culturelles, linguistiques et générationnelles, etc.

Une politique doit aussi répondre aux besoins d'apprentissage différenciés selon les générations : les jeunes adultes, les adultes au cœur de leur vie active, ceux qui doivent concilier diverses responsabilités (famille, travail, études, etc.), les adultes à l'aube de la retraite ou retraités, les personnes âgées, etc. Elle doit tenir compte de ces réalités pour bien comprendre entre autres les défis d'alphabétisation, de francisation et de littératie numérique.

## Une politique qui répond aux grands défis d'apprentissage des adultes

### RECOMMANDATION 4

Nous recommandons au gouvernement d'élaborer une politique **répondant aux demandes croissantes de connaissances et de compétences dans le contexte des défis actuels**. Cette politique doit permettre aux adultes de développer des compétences essentielles pour vivre, s'épanouir et s'adapter dans un monde en constante évolution.

Une politique en phase avec les enjeux d'apprentissage d'une société apprenante doit mettre en place les conditions pour que toute personne puisse acquérir des connaissances et développer des compétences utiles dans toutes les sphères de la vie telles que :

1. L'éducation financière et à la consommation;
2. L'éducation aux médias et à l'information;
3. L'éducation à la citoyenneté et à la paix;
4. L'éducation à la pensée critique;
5. L'éducation au vivre-ensemble;
6. L'éducation à la santé physique, mentale et au bien-être;
7. L'éducation à l'environnement, au développement durable et aux changements climatiques;
8. L'éducation au numérique, à la citoyenneté numérique et à l'intelligence artificielle;
9. L'éducation à diverses responsabilités familiales, comme le rôle parental, la proche-aidance, etc.
10. Etc.

Pratiquement toutes les sphères de la vie quotidienne comportent des exigences accrues de connaissances et de compétences. Il est stratégique que les adultes puissent acquérir des connaissances et développer des compétences essentielles pour vivre, s'épanouir et travailler dans un contexte de changements technologiques et environnementaux.

Mais avant même d'être en mesure de développer ces nouvelles compétences, les adultes doivent maîtriser des compétences de base comme la littératie (incluant la communication orale, la lecture et l'écriture), la numératie et les compétences numériques. Il importe de valoriser également le développement de compétences génériques ou de compétences socio-émotionnelles. Cette politique doit ainsi préparer les adultes à affronter les défis de notre époque en leur fournissant les outils nécessaires à leur épanouissement personnel, professionnel et citoyen.

## Une politique sollicitant tous les lieux et les milieux d'apprentissage

### RECOMMANDATION 5

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une politique qui reconnaît et mobilise **l'ensemble des lieux et des milieux d'apprentissage ainsi que des approches** qui font partie de l'écosystème de l'éducation des adultes afin de répondre aux besoins d'apprentissage des adultes et aux défis de notre époque.

Une nouvelle politique d'éducation des adultes et de formation continue doit reconnaître la diversité des lieux et des milieux d'apprentissage. Ces derniers sont les parties prenantes de l'éducation des adultes, tout en étant autonomes dans leurs missions et en proposant des approches, des démarches et des modalités d'apprentissage spécifiques. La politique doit donc intégrer et renforcer ces complémentarités pour mieux répondre aux besoins d'apprentissage des adultes.

Cette politique doit reconnaître le dynamisme et les contributions complémentaires de l'ensemble de l'écosystème de l'éducation des adultes et de la formation continue : du réseau public (centres d'éducation des adultes, centres de formation professionnelle, cégeps, universités, etc.), du milieu syndical, communautaire et associatif (alphabétisation, éducation populaire, soutien à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires ou d'une formation professionnelle, développement de l'employabilité, défense de droits, environnement, etc.), de l'économie sociale (insertion, francisation, etc.), des institutions culturelles (bibliothèques, musées, etc.), des tiers lieux (Fab Labs, médialabs, espaces de cotravail, etc.), des entreprises (formation en milieu de travail), etc. (Pelletier, 2022).

Renforcer les milieux de formation et d'apprentissage, en leur donnant pleinement les moyens de réaliser leurs mandats, permettra de consolider les possibilités de collaboration et de maillage entre les organisations, et ainsi de mieux répondre aux besoins d'apprentissage et de mieux préparer les adultes à faire face aux défis de notre époque.



## Une politique qui s'attaque à des défis d'importance en éducation des adultes

### RECOMMANDATION 6

Nous recommandons au gouvernement de **reconnaître et d'aborder les enjeux et les défis actuels** en éducation des adultes concernant la gouvernance, le rôle de certains acteurs, l'accès, la persévérance et la reconnaissance des acquis et des compétences, le soutien des individus et des organisations et l'intelligence artificielle.

Tout comme notre société, l'éducation des adultes est en transformation. Il est essentiel qu'une politique reconnaisse les divers enjeux et défis en éducation des adultes, et qu'elle prenne les mesures nécessaires pour y répondre.

#### 1- Repenser la gouvernance de l'éducation des adultes

**Gouvernance globale et partagée.** Mettre en place des mécanismes assurant une réponse coordonnée aux besoins d'apprentissage des adultes et sollicitant les parties prenantes à tous les niveaux.

#### 2- Clarifier le rôle de certains acteurs

**Rôle de l'État.** Renforcer l'engagement de l'État dans la coordination de la réponse apportée aux besoins d'apprentissage des adultes.

**Rôle du secteur privé.** Clarifier et encadrer le rôle du secteur privé en éducation des adultes, en particulier dans le secteur des *edtechs*.

#### 3- Accroître l'accès, la persévérance et la reconnaissance des acquis et des compétences

**Accès à l'éducation.** Améliorer l'accès à l'éducation pour tous les adultes dans une perspective d'équité et de justice sociale, ce qui implique l'accès à Internet et aux outils numériques, entre autres.

**Gestion des parcours d'apprentissage.** Faciliter la gestion des apprentissages tout au long et au large de la vie pour les individus et les organisations. Créer des ponts entre les apprentissages à la formation initiale des jeunes et les apprentissages à l'âge adulte. Développer des collaborations entre les lieux et les milieux d'apprentissage, peu importe le

secteur de l'éducation des adultes, et l'ordre d'enseignement pour favoriser les transitions réussies.

**Reconnaissance des acquis et des compétences (RAC).** Assurer une reconnaissance complète des compétences, y compris des acquis expérientiels, indépendante du processus d'inscription dans un programme d'étude. Mieux soutenir les dispositifs de RAC informels offerts par les SARCA, en milieu de travail, par les organismes communautaires, d'insertion, etc., et favoriser les passerelles entre les types de dispositifs de RAC.

#### **4- Soutenir les organisations et les individus**

**Financement des organisations et des programmes.** Garantir un financement à la hauteur des besoins réels identifiés par les organisations et les milieux.

**Soutien des individus.** Assurer aux individus le soutien nécessaire (accompagnement, orientation, support financier, psychosocial, conciliation, etc.) pour favoriser la participation, la persévérance et la réussite éducative. Ces ressources doivent permettre de répondre aux besoins diversifiés et évolutifs des personnes apprenantes ainsi que des organisations œuvrant en éducation des adultes.

Par exemple, depuis plusieurs années, l'ICÉA mène des recherches auprès des femmes cheffes de famille monoparentale sans DES (Solar, 2021, Lamoureux-Duquette, 2025). Un dispositif de soutien du retour aux études et de la persévérance scolaire de ces femmes a été expérimenté de 2022 à 2024. Ce dispositif, qui gagnerait à être pérennisé, est un outil important pour lever les obstacles que ces femmes rencontrent et favoriser leur accès à l'éducation. Une nouvelle phase du dernier projet de recherche est en cours actuellement. Elle vise à valider l'intérêt des organismes communautaires et publics pour le dispositif, et à établir les conditions favorisant sa mise en place et sa pérennisation.

#### **5- Encadrer l'apport de l'intelligence artificielle en éducation des adultes**

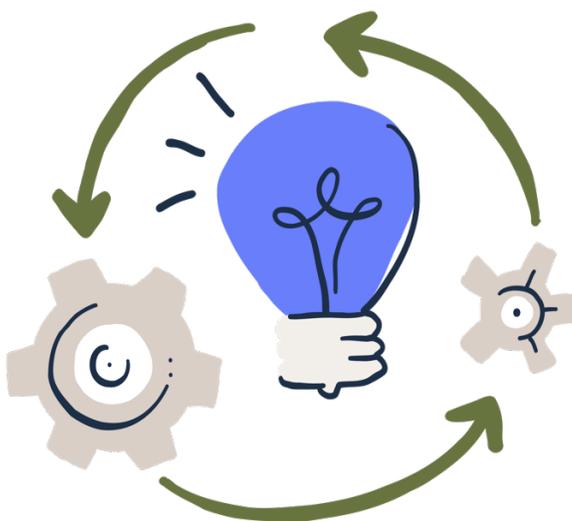
**Enjeux éthiques et légaux.** Intégrer de manière responsable et prudente (selon le principe de précaution) l'intelligence artificielle pour qu'elle soit au service du bien commun. Aborder les enjeux éthiques et légaux qu'elle soulève : les droits d'auteurs, la sécurité des informations, la protection des renseignements personnels, les biais existants, la transparence et l'explicabilité, la traçabilité, la sobriété numérique, etc. S'assurer qu'elle soit inclusive et accessible, et qu'elle ne serve pas à exclure des groupes ou des communautés.

## Section 2 : Cinq dispositifs à portée intersectorielle concrétisant une société apprenante

Dans cette section, nous recommandons cinq dispositifs à portée intersectorielle. De manière pratique, la nouvelle politique d'éducation des adultes et de formation continue doit adopter une approche globale et concertée pour coordonner les actions des différents ministères et organismes gouvernementaux.

De plus, une voie prometteuse pour mettre en place une société apprenante est de renforcer le rôle des municipalités en tant que « villes apprenantes » ou « territoires apprenants » et de promouvoir la reconnaissance des acquis non formels et informels, notamment à travers des microtitres et des badges numériques. La politique doit aussi prévoir des mesures favorisant la conciliation études-travail-vie personnelle pour répondre aux besoins spécifiques des personnes apprenantes. Nous recommandons aussi de valoriser l'éducation des adultes en tant que bien public et bien commun, en renforçant le réseau public et en développant des ressources éducatives libres. Enfin, cette politique doit s'accompagner d'un financement adéquat pour répondre aux besoins variés des adultes et des organisations. Des mécanismes de suivi et d'évaluation ainsi que la production et l'utilisation de données ouvertes sont également nécessaires pour assurer la mise en œuvre efficace de cette politique.

Nous croyons que la mise en place de cinq dispositifs est en mesure de dynamiser le virage vers une société apprenante. Ils sont présentés plus en détail dans les pages qui suivent.



## Repenser la gouvernance de l'éducation des adultes

### RECOMMANDATION 7

Nous recommandons qu'une politique mette en place une **instance interministérielle de coordination de l'éducation des adultes** adoptant une approche globale et concertée pour orienter et planifier ce qui se fait en éducation des adultes dans les différents ministères et organismes gouvernementaux.

Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux agissent en éducation des adultes. Toutefois, leurs actions ne sont pas toujours coordonnées. Or, la complexité croissante des enjeux, notamment la gestion des parcours d'apprentissage tout au long de la vie, les défis posés par les transitions entre les ordres d'enseignement (interordres) ainsi que les transitions vers le marché du travail, et la diversification des lieux et des milieux d'apprentissage, nécessitent des actions interministérielles.

De plus, de nombreux défis et problèmes que rencontrent les personnes apprenantes adultes, notamment le manque de mesures de conciliation études-travail-vie personnelle ou encore les enjeux concernant la reconnaissance de leurs acquis et compétences ne pourront être solutionnés que par des actions concertées et interministérielles (Burlone, 2001). Par ailleurs, alors que les adultes ont besoin de développer des compétences utiles à la vie et au travail dans une foule de domaines (finances personnelles, numérique, intelligence artificielle, etc.), il importe que le gouvernement ait une vision globale de l'éducation des adultes.

Cette instance pourrait prendre la forme d'un bureau, d'un organisme ou d'une agence responsable de l'organisation, de la coordination et de l'harmonisation entre les actions, les programmes et les politiques des différents ministères et organismes gouvernementaux en éducation des adultes. Selon nous, il faut plus qu'une table de concertation ou un comité consultatif, mais une instance dotée de pouvoirs décisionnels, d'un budget dédié et de ressources propres. Nous croyons que le ministère de l'Éducation et le ministère de l'Enseignement supérieur devraient assurer un leadership important au sein de cette instance qui pourrait fonctionner avec une direction tournante avec les autres ministères concernés (Emploi et Solidarité sociale, Santé, Environnement, Condition féminine, etc.).

La composition de cette instance interministérielle de coordination devrait être diversifiée et faire appel à des représentant-es ou à des experts-es issus des différents secteurs et milieux de l'éducation des adultes. Elle aurait avantage également à inclure une participation citoyenne, où les personnes participantes auraient un rôle à jouer lorsque viendrait le temps de déterminer les orientations en éducation des adultes.

## Valoriser l'apport du palier municipal en éducation des adultes

### RECOMMANDATION 8

Nous recommandons qu'une politique reconnaisse **l'apport essentiel du palier municipal en matière d'éducation et d'apprentissage des adultes**, et qu'elle soutienne **la création de villes apprenantes et le développement de territoires apprenants au Québec.**

Les municipalités offrent une foule de services éducatifs aux populations. Elles sont en général beaucoup plus proches des populations que les autres paliers de gouvernement. Cette gouvernance de proximité est essentielle. De nombreuses formes de collaborations s'y développent entre les élu-es et les citoyen·ennes, entre le milieu scolaire, le milieu des affaires et les organismes communautaires. Il ne s'agit pas de transférer les responsabilités de l'éducation des adultes aux municipalités ni d'encourager le désengagement de l'État. Au contraire, l'idée est de favoriser le maillage et la collaboration entre les parties prenantes de l'éducation des adultes pour favoriser une culture de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous et toutes, et soutenir le droit à l'éducation.

La création de villes apprenantes<sup>5</sup> est une façon de renforcer la collaboration entre les différents acteurs et d'encourager l'éducation des adultes, une composante de l'apprentissage tout au long de la vie. Parce que le Québec est vaste et qu'il est découpé en plusieurs régions fort différentes les unes des autres, l'approche des territoires apprenants, complémentaire à celle des villes apprenantes, est aussi à développer (Pham, 2022).



<sup>5</sup> Voir le réseau mondial des villes apprenantes de l'UNESCO, développé depuis 2013 : <https://www.uil.unesco.org/fr/learning-cities>

---

La ville apprenante veut favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, en encourageant l'éducation dans des contextes formel, informel et non formel, pour faire face aux nombreux changements (économiques, technologiques, écologiques, etc.) qui ont des impacts sur les individus et les communautés. Elle encourage l'autonomisation des individus, la participation citoyenne, la cohésion et l'inclusion sociale (ICEA, 2024).

---

Les villes apprenantes et les territoires apprenants ont une dimension mobilisatrice. On y promeut la création de partenariats et la collaboration entre les différents acteurs, ce qui implique le partage et la mise en commun de ressources, de savoirs, de compétences, afin de rendre possible l'apprentissage tout au long et au large de la vie. Ainsi, l'apprentissage sous toutes ses formes est placé au cœur des stratégies de développement des territoires.

## Reconnaître tous les apprentissages

### RECOMMANDATION 9

Nous recommandons qu'une politique appuie **l'adoption d'un cadre national de qualification** pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec<sup>6</sup> et qu'elle lui associe une **plateforme numérique nationale d'attestation des acquis développés dans le milieu scolaire et en dehors du système scolaire.**

Nous apprenons de multiples façons et dans différents contextes, souvent hors des établissements d'enseignement ou des centres de formation, par exemple, dans le cadre du travail ou encore dans le contexte de la vie quotidienne lors d'activités bénévoles ou sportives, de loisirs, etc. Les compétences qui sont acquises dans le cadre d'apprentissages non formel et informel représentent des atouts pour les personnes et pour la société.

---

L'apprentissage en **contexte formel** est dispensé dans un contexte organisé et structuré, par exemple dans un établissement d'enseignement, dans un centre de formation ou en milieu de travail. Il est explicitement désigné comme apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources). L'apprentissage formel est intentionnel de la part de l'apprenant-e.

L'apprentissage en **contexte informel** découle des activités de la vie quotidienne liées au travail, à la famille, au bénévolat ou aux loisirs. Il n'est ni organisé ni structuré (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) et possède généralement un caractère non intentionnel de la part de l'apprenant-e.

L'apprentissage en **contexte non formel** est intégré dans des activités planifiées qui ne sont pas explicitement désignées comme activités d'apprentissage (en termes d'objectifs, de temps ou de ressources) mais qui comportent un important élément d'apprentissage. Il est intentionnel de la part de l'apprenant-e<sup>7</sup>.

---

Actuellement, il y a de nombreux services en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) qui permettent aux personnes de se faire reconnaître des acquis scolaires ou des acquis expérientiels pour intégrer un programme de formation, accélérer ou alléger un parcours d'études ou encore obtenir un diplôme. Des défis informationnels persistent quant à la connaissance de ces services et à leur accessibilité, notamment pour les personnes

---

<sup>6</sup> Nous reprenons ici le titre d'un avis du Conseil supérieur de l'éducation : *Un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec* (2024).

<sup>7</sup> Hart, S. A. (2013). « Apprentissage formel, informel, non-formel, des notions difficiles à utiliser... pourquoi? », *Observatoire compétences-emplois* 4(2). <http://www.oce.uqam.ca/les-bulletins/90-notions-formel-informel-nonformel.html?catid=19%3Ajuin-2013-volume-4-numero-2>.

immigrantes. Par ailleurs, le défi de la reconnaissance des apprentissages réalisés dans des contextes non formels ou informels demeure.

Un cadre national de qualifications favoriserait la fluidité des parcours éducatifs et professionnels et serait un moyen de soutenir la reconnaissance des acquis et des compétences à tous les niveaux pour l'ensemble des personnes apprenantes adultes (Conseil supérieur de l'éducation, 2024). Il pourrait servir notamment à intégrer les formations courtes ainsi que les microtitres de compétences et à inclure des compétences développées en dehors des milieux scolaires, telles que les compétences génériques, qui sont rarement reconnues par les systèmes actuels (Pelletier, 2023).

Dans une perspective d'apprentissage tout au long et au large de la vie, un système national de reconnaissance des acquis et des compétences pour les apprentissages non formel et informel serait complémentaire. Le développement des microtitres de compétences – appelées aussi microattestations ou microcertifications – et l'univers des badges numériques sont venus modifier le paysage de la formation : ils offrent de nouvelles manières de reconnaître les acquis expérimentiels et l'ensemble des compétences acquises par les individus. L'idée n'est pas d'homogénéiser les pratiques de reconnaissance des acquis développés dans des contextes non formel et informel. Il importe de préserver leur diversité et leur souplesse pour répondre à des besoins variés.

La qualité des formations et des attestations, peu importe le type (badges numériques, diplômes, etc.), doit être une préoccupation. L'adoption d'un cadre national de qualifications est justement un bon moyen de développer un dispositif national d'assurance qualité. De même, la dimension volontaire est centrale pour respecter l'autonomie des personnes et des organisations ainsi que les approches développées par ces dernières. Ce ne sont pas tous les apprentissages qui doivent être badgés ou certifiés. Par ailleurs, l'utilisation d'une telle plateforme peut constituer un obstacle pour certaines populations qui ont un faible niveau de littératie numérique. Ces défis devront être pris en compte.



## Soutenir l'accès et la persévérance

### RECOMMANDATION 10

Nous recommandons qu'une politique accorde une place centrale à **des mesures de conciliation entre les études, le travail et la vie personnelle** afin de favoriser l'accès et la persévérance des adultes en formation, particulièrement des femmes, et le bien-être des personnes apprenantes

La difficulté à concilier les études, le travail et la vie personnelle, appelée aussi conciliation famille-travail-études (ICÉA, 2023) et articulation études-famille-emploi (Mercier 2023; Mercier *et al.* 2021), limite l'accès des adultes à des activités d'apprentissage et de formation, et a des impacts sur la réussite éducative et la persévérance scolaire. Le manque de mesures de conciliation a également des effets sur la santé physique et psychologique ainsi que sur le bien-être des personnes apprenantes (Institut de la statistique du Québec, 2013).

---

La notion de vie personnelle permet de prendre en compte l'ensemble des responsabilités, des obligations, des réalités et des besoins personnels qui peuvent affecter l'accès, la participation et la persévérance, qu'il s'agisse de responsabilités liées à la famille, à la parentalité ou à la proche-aidance, de besoins en lien avec une condition particulière ou une situation de handicap, etc.

---

Peu d'établissements scolaires et d'enseignement postsecondaire ont une politique officielle en matière de conciliation études-travail-vie personnelle ou une politique pour les parents-étudiants (Tremblay et Yagoubi, 2022). De même, dans les milieux de travail, les mesures de conciliation famille-travail-études sont très souvent informelles et peu d'entreprises se sont dotées d'une réelle politique en la matière. Il importe donc d'avoir des mesures fortes de conciliation famille-travail-études autant dans les milieux d'enseignement et de formation que dans les milieux de travail, par exemple, favoriser l'accès à des services de garde subventionnés dont les horaires sont adaptés à ceux des parents en formation (Tremblay et Harvey, 2024). Ces mesures ne requièrent pas toujours des investissements financiers majeurs, mais de penser davantage en termes d'accommodement et de flexibilité des programmes, pour qu'il soit possible, par exemple, de suivre une formation à temps partiel.

Renforcer les mesures de conciliation famille-travail-études est également une façon de contribuer à l'actualisation du droit à l'éducation pour l'ensemble des adultes.

## Renforcer le statut de bien public et de bien commun de l'éducation des adultes

### RECOMMANDATION 11

Nous recommandons qu'une politique énonce clairement **le statut de bien public et de bien commun** de l'éducation des adultes.

Cet engagement renouvelé se traduira par la valorisation du système public, à tous les ordres d'enseignement, et des services existants comme les Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA). Il importe de prendre soin et de mettre en valeur l'écosystème public en éducation des adultes qui inclut une grande diversité de lieux de formation, de milieux d'apprentissage et d'approches, des bibliothèques publiques aux centres d'éducation des adultes. L'idée n'est pas de chercher à concurrencer le réseau privé, mais de renforcer et de développer le réseau public. Il importe de lui donner les moyens de réaliser sa mission et d'innover.

Cet engagement se traduira également par l'adoption de mesures spécifiques comme la diffusion libre des données gouvernementales produites sur l'éducation des adultes, dans la perspective des données ouvertes, et le soutien à la production et à la diffusion de ressources éducatives libres (REL) en éducation des adultes.

---

Les ressources éducatives libres sont des matériels d'enseignement, d'apprentissage ou de recherche sur différents supports qui relèvent du domaine public ou qui sont publiés avec une licence de propriété intellectuelle permettant leur utilisation, adaptation, modification et distribution à titre gratuit<sup>8</sup>.

---

La création et la diffusion de données ouvertes gouvernementales sur l'éducation des adultes (par exemple, sur la participation des adultes, sur les obstacles qu'ils rencontrent, sur l'accès et les démarches de RAC, etc.) contribuerait à renforcer le bien commun. Les données ouvertes sont des données brutes et structurées, accessibles sous forme de fichiers numériques. Elles peuvent être librement partagées, utilisées et mises à profit par quiconque, sans restriction. L'accès aux données gouvernementales est souvent difficile et parfois associé à des coûts. Or, l'accès et la réutilisation de ces données sont importantes entre autres pour mener des recherches, documenter des situations particulières, évaluer les programmes et les mesures, favoriser la transparence gouvernementale et encourager l'innovation (Boudreau, 2021). Rappelons que l'État québécois a d'ailleurs pris des engagements en matière de données ouvertes<sup>9</sup>.

---

<sup>8</sup> Voir : <https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources>

<sup>9</sup> Voir : <https://www.quebec.ca/gouvernement/gouvernement-ouvert/donnees-ouvertes/a-propos>

Il serait également important de développer davantage de ressources éducatives libres (REL). Les REL ont le potentiel de contribuer à démocratiser les savoirs et l'éducation, à accroître l'accessibilité aux études et aux formations en diminuant les coûts liés à l'acquisition de matériels et de ressources pour les personnes apprenantes, à favoriser les collaborations et la mise en commun des ressources et des expertises (réduction des coûts) ainsi qu'à améliorer et à enrichir en continu le matériel pédagogique servant à l'enseignement et à l'apprentissage (Massou, Papi et Pulker, 2021).



## Réunir les conditions pour la mise en œuvre de la future Politique

### RECOMMANDATION 12

Nous recommandons, pour favoriser sa mise en œuvre, qu'une politique réunisse **cinq grandes conditions** touchant le financement, les outils de suivi et d'analyse, l'appropriation de la politique, la reconnaissance et le développement continu des acteurs de l'éducation des adultes, et le soutien à la recherche.

La mise en œuvre efficace d'une politique d'éducation des adultes et de formation continue repose sur plusieurs conditions essentielles. Les éléments qui suivent créeront ces conditions nécessaires à la réussite et à la durabilité de la politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue.

**Financement.** La politique doit s'accompagner d'un plan de financement de ses engagements pour soutenir les initiatives et les programmes déployés et, plus largement, pour soutenir financièrement les parcours d'apprentissage des adultes.

**Outils de suivi et d'analyse.** Il importe de rendre disponible un tableau de bord et un rapport annuel de l'avancement des orientations et des mesures proposées afin d'évaluer régulièrement les progrès et d'ajuster les actions en fonction des résultats obtenus. Pour ce faire, des indicateurs de la Politique devraient être élaborés. Il est également nécessaire de produire des données ouvertes de qualité et pertinentes. La diffusion de ces données permettra de renforcer la transparence, mais aussi de faciliter la prise de décisions éclairées et de soutenir une amélioration continue de l'éducation des adultes.



La mise en place d'un comité de suivi de la politique comprenant les ministères et les agences gouvernementales concernées, de même que les parties prenantes de l'éducation des adultes devrait être envisagée.

**Appropriation de la politique.** Il faut réaliser une campagne de sensibilisation afin que toutes les parties prenantes de l'éducation des adultes puissent s'approprier les orientations et les mesures proposées, que ces parties prenantes soient des organisations ou des établissements, des professionnels-elles concerné-es ou encore des personnes apprenantes elles-mêmes.



**Reconnaissance et développement continu des acteurs de l'éducation des adultes.** La politique doit soutenir le développement continu des professionnelles et professionnels œuvrant en éducation des adultes dans tous les lieux et les milieux (enseignants-es, formateurs-trices, gestionnaires, spécialistes en orientation, etc.). Elle doit également favoriser la reconnaissance des personnes qui œuvrent en éducation des adultes (personnel enseignant, professionnel, etc.).

**Soutien à la recherche en éducation des adultes.** Il importe de soutenir la recherche, notamment pour évaluer les actions mises en place et pour favoriser l'innovation.

## Conclusion : Vers une société apprenante

Le moment est venu de repenser et de renforcer notre engagement collectif envers l'éducation des adultes au Québec. Le projet que nous proposons est plus qu'un ensemble de recommandations. C'est un appel à bâtir une société apprenante, une société où chaque personne, quelle que soit sa situation, peut apprendre tout au long et au large de sa vie. Il offre un ensemble cohérent de mesures qui s'intègrent dans une vision globale de l'éducation des adultes.

Devant les transformations rapides et les défis complexes – qu'ils soient environnementaux, technologiques ou sociaux – nous ne pouvons pas nous permettre d'attendre. Les compétences et les connaissances qui étaient suffisantes hier ne le sont plus aujourd'hui. L'éducation des adultes doit donc être au cœur de notre réponse collective à ces défis et aux enjeux qu'ils soulèvent. C'est un impératif non seulement pour répondre aux besoins individuels, mais aussi pour renforcer le tissu social et économique du Québec, et assurer sa place dans un monde où les pays se démarquent en fonction des connaissances et des compétences de leur population.

Ces éléments d'une politique d'éducation des adultes et de formation continue que nous proposons ne sont pas une simple réponse aux enjeux actuels : ils contribuent à une vision pour l'avenir. Une vision où l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long et au large de la vie deviennent un bien public et un bien commun, où l'accès à l'éducation et à l'apprentissage est un droit pour toutes les personnes, peu importe leur âge, leur sexe, leur identité de genre, leur origine, leur condition sociale ou leur parcours de vie.

Nous avons l'occasion de mettre en œuvre une politique ambitieuse et inclusive mobilisant tous les acteurs, des institutions publiques aux organismes communautaires en passant par les municipalités et les entreprises. Nous pouvons créer un écosystème d'apprentissage diversifié, innovant et résilient, capable de répondre aux besoins actuels et futurs d'une société véritablement apprenante.

# Liste des recommandations

## RECOMMANDATION 1

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une politique qui actualise le droit à l'éducation pour tous les adultes.

## RECOMMANDATION 2

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une politique reposant sur six grands principes : approche intersectorielle et interministérielle, apprentissage tout au long et au large de la vie, vision du bien public et du bien commun, accessibilité et équité, autodétermination et autonomie, et vivre-ensemble et développement durable.

## RECOMMANDATION 3

Nous recommandons au gouvernement de développer une politique qui priorise les populations en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion, et qui tient compte de leurs réalités et de leurs besoins éducatifs spécifiques.

## RECOMMANDATION 4

Nous recommandons au gouvernement d'élaborer une politique répondant aux demandes croissantes de connaissances et de compétences dans le contexte des défis actuels. Cette politique doit permettre aux adultes de développer des compétences essentielles pour vivre, s'épanouir et s'adapter dans un monde en constante évolution.

## RECOMMANDATION 5

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une politique qui reconnaît et mobilise l'ensemble des lieux et des milieux d'apprentissage ainsi que des approches qui font partie de l'écosystème de l'éducation des adultes afin de répondre aux besoins d'apprentissage des adultes et aux défis de notre époque.

## RECOMMANDATION 6

Nous recommandons au gouvernement de reconnaître et d'aborder les enjeux et les défis actuels en éducation des adultes concernant la gouvernance, le rôle de certains acteurs, l'accès, la persévérance et la reconnaissance des acquis et des compétences, le soutien des individus et des organisations et l'intelligence artificielle.

## **RECOMMANDATION 7**

Nous recommandons qu'une politique mette en place une instance interministérielle de coordination de l'éducation des adultes adoptant une approche globale et concertée pour orienter et planifier ce qui se fait en éducation des adultes dans les différents ministères et organismes gouvernementaux.

## **RECOMMANDATION 8**

Nous recommandons qu'une politique reconnaisse l'apport essentiel du palier municipal en matière d'éducation et d'apprentissage des adultes, et qu'elle soutienne la création de villes apprenantes et le développement de territoires apprenants au Québec.

## **RECOMMANDATION 9**

Nous recommandons qu'une politique appuie l'adoption d'un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec et qu'elle lui associe une plateforme numérique nationale d'attestation des acquis développés dans le milieu scolaire et en dehors du système scolaire.

## **RECOMMANDATION 10**

Nous recommandons qu'une politique accorde une place centrale à des mesures de conciliation entre les études, le travail et la vie personnelle afin de favoriser l'accès et la persévérance des adultes en formation, particulièrement des femmes, et le bien-être des personnes apprenantes.

## **RECOMMANDATION 11**

Nous recommandons qu'une politique énonce clairement le statut de bien public et de bien commun de l'éducation des adultes.

## **RECOMMANDATION 12**

Nous recommandons, pour favoriser sa mise en œuvre, qu'une politique réunisse cinq grandes conditions touchant le financement, les outils de suivi et d'analyse, l'appropriation de la politique, la reconnaissance et le développement continu des acteurs de l'éducation des adultes, et le soutien à la recherche.

## Références

- Boudreau, C. (2021). La réutilisation des données ouvertes au Québec : du développement économique à la transparence gouvernementale. *Revue Internationale des Sciences Administratives* 87(4) : 771-786. <https://doi.org/10.3917/risa.874.0771>
- Burlone, N. (2001). L'impact de la coordination interministérielle sur l'élaboration des politiques publiques : une exploration des facteurs de performance. Thèse de doctorat, École nationale d'administration publique, Montréal. <https://espace.enaq.ca/id/eprint/22/1/BUR2004.pdf>
- CEDEFOP (2004). *Terminologie de la politique européenne d'enseignement et de formation*, Luxembourg: Office des publications de l'Union Européenne. <https://www.cedefop.europa.eu/fr/tools/vet-glossary/glossary>
- Coalition des organismes communautaires pour le développement de la main-d'œuvre (2023). *Pour une nouvelle politique nationale de formation continue et d'éducation des adultes. Mémoire de la COCDMO*. Rédigé par Quentin Guatieri. [https://cocdmo.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/Memoire\\_PFCEA\\_novembre2023.pdf](https://cocdmo.qc.ca/wp-content/uploads/2023/11/Memoire_PFCEA_novembre2023.pdf)
- Conseil supérieur de l'éducation (2024). *Un cadre national de qualification pour reconnaître, comparer et soutenir le développement des compétences au Québec*, Québec, Le Conseil, 92 p. <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/cadre-national-qualification-50-0565/>
- Conseil supérieur de l'éducation (2016). *L'éducation populaire : mise en lumière d'une approche éducative incontournable tout au long et au large de la vie*, Québec, Le Conseil, 227 p. <https://www.cse.gouv.qc.ca/publications/leducation-populaire-50-0492/>
- Gouvernement du Québec (2002). *Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. Apprendre tout au long de la vie*. <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/education/publications-adm/education/adultes/Politique-gouvernementale-education-adultes-formation-continue.pdf>
- Hart, S. A. (2013). « Apprentissage formel, informel, non-formel, des notions difficiles à utiliser... pourquoi? », *Observatoire compétences-emplois* 4(2). <http://www.oce.uqam.ca/les-bulletins/90-notions-formel-informel-nonformel.html?catid=19%3Ajuin-2013-volume-4-numero-2>
- ICÉA (2024). Dossier sur les villes apprenantes et les territoires apprenants. <https://icea.qc.ca/fr/actualites/dossier-sur-les-villes-apprenantes-et-les-territoires-apprenants>
- ICÉA (2023). *Conciliation famille-travail-études : un enjeu sociétal qui requiert des solutions collectives*. <https://icea.qc.ca/fr/actualites/conciliation-famille-travail-%C3%A9tudes-un-enjeu-soci%C3%A9tal-qui-requiert-des-solutions>
- Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (2022). *5<sup>th</sup> Global Report on Adult Learning and Education. Citizenship education: Empowering adults for change*. Hambourg, UIL. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000381666>

- Institut de la statistique du Québec (2013). *Les pratiques de conciliation travail et vie personnelle : un outil pour atténuer la détresse psychologique des salariés du Québec*.  
<https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/les-pratiques-de-conciliation-travail-et-vie-personnelle-un-outil-pour-attenuer-la-detresse-psychologique-des-salaries-du-quebec.pdf>
- Lamoureux-Duquette, C. (2025). « *Le fait que tu sois toujours là à me motiver, ça me donnait de l'espoir* » : soutenir le retour aux études et la persévérance scolaire des femmes cheffes de famille monoparentale sans DES à Montréal-Nord, au KRTB et à Mashteuiatsh. Institut de coopération pour l'éducation des adultes.  
[https://icea.qc.ca/sites/icea.qc.ca/files/2025\\_IC%C3%89A\\_Rapport%20Dispositif%20de%20soutien%20aux%20femmes\\_0.pdf](https://icea.qc.ca/sites/icea.qc.ca/files/2025_IC%C3%89A_Rapport%20Dispositif%20de%20soutien%20aux%20femmes_0.pdf)
- Massou, L., Papi, C. et H. Pulker (2021). « Des ressources aux pratiques éducatives libres : quelle réappropriation dans la formation ouverte et à distance ? », *Distances et médiations des savoirs* (31). <https://doi.org/10.4000/dms.5338>
- Mercier, J.-P. (2023). Articuler la vie familiale et les études au cégep : les besoins des mères-étudiantes et les stratégies institutionnelles. *La revue canadienne pour l'étude de l'éducation des adultes* 35(1) : 63–77. <https://doi.org/10.56105/cjsae.v35i01.5690>
- Mercier, J.-P., Brossard, L., Parent-Poisson, N. et C. Dalle (2021). Besoins des mères-étudiantes et stratégies institutionnelles en matière d'articulation études-famille-emploi. Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Institut de coopération en éducation des adultes.  
[https://sac.uqam.ca/upload/files/Articulation\\_travail\\_famille\\_etudes\\_Mercier\\_ICEA.pdf](https://sac.uqam.ca/upload/files/Articulation_travail_famille_etudes_Mercier_ICEA.pdf)
- Pelletier, S. (2023). *Pour faire valoir toutes ses compétences : La plateforme numérique de microattestations*. Rapport de recherche réalisé par l'ICÉA sous la coordination de la COCDMO. ICÉA et COCDMO.  
[https://icea.qc.ca/sites/icea.qc.ca/files/COCDMO\\_Rapport%20final%20Plateforme%20microattestations.pdf](https://icea.qc.ca/sites/icea.qc.ca/files/COCDMO_Rapport%20final%20Plateforme%20microattestations.pdf)
- Pelletier, S. (2022). « Une multiplication d'acteurs dans un univers d'éducation des adultes en expansion ». *Apprendre + Agir*. <https://icea-apprendreagir.ca/une-multiplication-dacteurs-dans-un-univers-deducation-des-adultes-en-expansion/>
- Pham, T. G. (2022). *Territoires apprenants. Une approche renouvelée de la construction des compétences sur le territoire*, La Librairie des Territoires, 207 p. <https://bit.ly/3hhTWnR>
- Proulx, J.-P. (2004). « L'éducation, un bien commun très particulier », *Éthique publique* 6(1).  
<https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.2053>
- Solar, C. (2021). *Les femmes cheffes de famille monoparentale sans diplôme : une course à obstacles pour retourner aux études*. Institut de coopération pour l'éducation des adultes et Maman va à l'école.  
[https://icea.qc.ca/sites/icea.qc.ca/files/Rapport%20final%20Claudie%20Solar%20Femmes%20monoparentales%202021.05.27\\_Final.pdf](https://icea.qc.ca/sites/icea.qc.ca/files/Rapport%20final%20Claudie%20Solar%20Femmes%20monoparentales%202021.05.27_Final.pdf)

Tremblay, D.-G. et V. Harvey (2024). *La conciliation famille-travail-études dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec*. Les mesures et initiatives des universités et des cégeps. TELUQ et MES. [https://cftel.telug.ca/telugDownload.php?file=2024/11/CFTE\\_Rapport-2024\\_FINAL-160924.pdf](https://cftel.telug.ca/telugDownload.php?file=2024/11/CFTE_Rapport-2024_FINAL-160924.pdf)

Tremblay, D.-G. et A. Yagoubi (2022). *La conciliation famille-travail-études dans les établissements d'enseignement supérieur du Québec*. Mesures et initiatives des universités et des cégeps. Québec, ministère de l'Enseignement supérieur. [https://docs.telug.ca/Communications/La\\_conciliation\\_famille\\_travail\\_etudes\\_dans\\_les\\_etablissements\\_denseignement\\_superieur\\_du\\_Quebec\\_MES\\_DGT.pdf](https://docs.telug.ca/Communications/La_conciliation_famille_travail_etudes_dans_les_etablissements_denseignement_superieur_du_Quebec_MES_DGT.pdf)

UNESCO (2023). *Ce que vous devez savoir sur l'initiative de l'UNESCO sur les dimensions évolutives du droit à l'éducation*. <https://www.unesco.org/fr/articles/ce-que-vous-devez-savoir-sur-linitiative-de-lunesco-sur-les-dimensions-evolutives-du-droit?hub=70224>

UNESCO (2015). *Repenser l'éducation : vers un bien commun mondial*. Paris, UNESCO. <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000232696/PDF/232696fre.pdf.multi>

UNESCO (s.d.). Les ressources éducatives libres. <https://www.unesco.org/fr/open-educational-resources>

UNESCO (s.d.). Réseau mondial UNESCO des villes apprenantes. <https://www.uil.unesco.org/fr/learning-cities>

## Pour aller plus loin : publications récentes de l'ICÉA sur la Politique

Baril, D. et É. Tremblay (2025, 11 janvier). Une politique d'éducation des adultes de plus en plus nécessaire. *Le Devoir*. <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/831802/idees-politique-education-adultes-plus-plus-necessaire>

Dignard, H. (2017). Revendications historiques pour une politique globale en éducation des adultes. *Apprendre + Agir*. <https://icea-apprendreagir.ca/revendications-historiques-pour-une-politique-globale-en-education-des-adultes/>

ICÉA (2022a). Compte rendu du webinaire du 2 mai 2022 « Vers une nouvelle politique gouvernementale d'éducation des adultes ». <https://icea.qc.ca/fr/actualites/compte-rendu-du-webinaire-du-2-mai-2022-vers-une-nouvelle-politique-gouvernementale-d>

ICÉA (2022b). Nourrir la réflexion sur une nouvelle politique en éducation des adultes. <https://icea.qc.ca/fr/actualites/nourrir-la-r%C3%A9flexion-sur-une-nouvelle-politique-en-%C3%A9ducation-des-adultes>

ICÉA (2019). Pour une politique globale d'éducation des adultes. Document d'orientation de l'ICÉA en faveur de l'adoption par le gouvernement du Québec d'une nouvelle politique d'éducation des adultes. <https://icea.qc.ca/sites/icea.qc.ca/files/IC%C3%89A%20-%20Document%20d%27orientation%20politique%20d%27%C3%A9ducation%20des%20adultes%20-%20Mars%202019.pdf>

ICÉA (2008). Déclaration de l'ICÉA sur l'élargissement de la Politique gouvernementale d'éducation des adultes et de formation continue. [http://bv.cdeacf.ca/EA\\_PDF/126748.pdf](http://bv.cdeacf.ca/EA_PDF/126748.pdf)